

04 mai 2018

COMPAGNIE DU CAMBODGE

Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1 juin 2018

Compagnie du Cambodge informe ses actionnaires que son Assemblée générale ordinaire se tiendra à la Tour Bolloré (31-32 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux) le vendredi 1 juin à 15h00.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 4 avril 2018. Il contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Cet avis de réunion ainsi que les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires ; ils sont consultables sur le site internet de la société à l'adresse www.compagnie-du-cambodge.com (Investisseurs/Informations réglementées).

